

Les étrennes du "Mouvement féministe"

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **10 (1922)**

Heft 1 [i.e. 133]

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-257322>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
 ETRANGER... • 6.50
 Le Numéro.... • 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

12 insert. 24 insert
 La case, Fr. 45.— 80.—
 2 cases, • 80.— 160.—
 La case 1 insertion: 5 Fr.

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: Les étrennes du *Mouvement Féministe*. — A relire au début de l'année nouvelle. — L'idée marche: une femme sénateur; « bourgmestresses » belges et candidates anglaises; le pastorat féminin au Tribunal Fédéral: E. GD. — A nos lecteurs. — Les femmes et la chose publique, chronique parlementaire fédérale: A. LEUCH-REINECK. — De ci, de là... — Variété: De quelques arguments antisuffragistes: P. MULLER. — Les infirmières visiteuses: May COMBE. — Correspondance. — En réponse. — Association suisse pour le suffrage féminin. — A travers les sociétés féminines

Les étrennes du "Mouvement Féministe"

Elles ont été magnifiques. Beaucoup ont pris à cœur de témoigner leur sympathie et leur intérêt à notre journal, en faisant un effort, en cherchant un nouvel abonné, en faisant connaître le "MOUVEMENT" à une amie, ou en lui offrant ce cadeau, qui constituait de la sorte une double étrenne — pour elle et pour nous. Aussi est-ce avec une profonde reconnaissance que nous enregistrons cette quinzaine

62 abonnés nouveaux

les désabonnements annoncés n'étant d'autre part et pour le moment que de

13

ce qui réduit notre avance à 49, et laisse encore éloigné de nous de

66

le chiffre de 200 nouveaux abonnés, — une étape, ne l'oublions pas, sur la route des 1732 — que nous aurions aimé atteindre avant la fin de l'année. Sera-ce pour la fin de janvier ?

Toute notre reconnaissance va aussi à ceux de nos anciens abonnés, qui, non contents de nous demeurer fidèles, ont tenu à nous payer leur abonnement pour 1922 au prix de revient, soit à 6 fr. 50. Cette aide sous cette forme nous est extrêmement précieuse. Si chacun voulait — car bien des exemples nous ont prouvé cette quinzaine que ce que l'on VEUT, on le PEUT — ou nous procurer un nouvel abonné, ou ajouter 1 fr. 50 au montant de son abonnement, notre situation financière serait parfaitement équilibrée, et l'avenir du MOUVEMENT serait assuré. Nos amis veulent-ils y songer ? Merci.

Le "MOUVEMENT FÉMINISTE"

P. - S. — Nous rappelons à nos abonnés anciens et nouveaux que le moyen le plus simple pour eux de s'acquitter du montant de leur abonnement est de le verser sans frais dans tous les bureaux de poste à notre compte de chèques postaux No I. 943.

A relire au début de l'année nouvelle

Le courage, c'est de ne pas livrer sa volonté au hasard des impressions et des forces; c'est de garder dans les lassitudes inévitables l'habitude du travail et de l'action. Le courage, c'est de dominer ses propres fautes, d'en souffrir, mais de n'en être pas accablé et de continuer son chemin. Le courage, c'est d'aimer la vie et de regarder la mort d'un regard tranquille; c'est d'agir

et de se donner aux grandes causes sans savoir quelle récompense réserve à notre effort l'univers profond, ni s'il lui réserve une récompense.

Jean JAURÈS

De nos jours, les grandes portes qui donnent accès à une vie utile et mémorable ne roulent plus sur leurs gonds avec le même fracas qu'autrefois. Elles sont peut-être moins monumentales, mais leur nombre est plus grand, et elles s'ouvrent sur des sentiers plus silencieux parce qu'ils mènent plus loin.

MAETERLINCK

L'idée marche...

Une femme sénateur. — « Bourgmestresses » belges et candidates anglaises. — Le pastorat féminin au Tribunal fédéral.

Après la Suède et la Norvège, c'est maintenant le tour de la Belgique d'enregistrer sa première femme députée. En effet, une dépêche de Bruxelles au *Temps* annonçait, il y a quelques jours, que les sénateurs belges élus, les uns directement au suffrage universel, les autres indirectement par les collèges provinciaux, s'étant réunis pour procéder à la nomination par cooptation de la troisième catégorie de membres de la Chambre Haute, le premier candidat de la liste socialiste a été choisi par ses collègues en la personne d'une femme. M^{me} Spaak-Janson, qui est la femme d'un auteur dramatique bien connu, était d'ailleurs déjà conseillère municipale dans un faubourg de Bruxelles.

La portée de cet événement est grande. D'abord, il est intéressant que ce soit par le choix d'un certain nombre de personnalités sénatoriales (qu'on ne pourra certes pas songer à accuser d'emballement!) qu'une femme force la porte du Parlement belge. Ensuite, il est significatif de saluer une femme députée dans un pays que ses mœurs et sa situation politique rapprochent bien davantage des nôtres (Suisse, France, Italie, etc.), que les pays scandinaves ou anglo-saxons. En troisième lieu, il est amusant de voir la Belgique suivre à quelques années de distance le même chemin que la Hollande, sa voisine, en reconnaissant et en appliquant l'éligibilité des femmes au Parlement, alors que l'électorat leur est encore refusé: système qui paraît certes illogique, puisque M^{me} Spaak, jugée digne de siéger au Sénat, n'est pas estimée capable de voter pour l'élection d'un de ses collègues à ce même Sénat!

Et enfin, voilà quatre fois de suite que notre chronique an-



E 1436